



Examen conduite taxi

Par pierrot

bonjour, je souhaite faire une formation taxi avec un examen pour le validé. Malheureusement, je me rends compte un peu tard que m'a carte d'identité est périmé. Mon examen se déroule mi-décembre 2022. J'ai fait dernièrement une demande de passeport, mais je ne suis pas sur de l'avoir pour l'examen (demande faite le 20 octobre dernier). Je voulais savoir si le récépissé était valable pour le jour de l'examen. A la chambre des métiers, ils m'ont dit de venir avec l'original le jour de l'examen, original que je ne suis pas sur d'avoir. Je précise que j'ai aussi fait renouveler mon permis de conduire dernièrement, est ce que celui-ci peut être valable le jour de l'examen?

Merci pour votre réponse.

Cordialement.

Par AGeorges

Bonsoir Pierrot,

Une CNI périmée reste valable pendant un certain temps selon les circonstances.
A priori c'est 5 ans pour toutes les démarches françaises.